



Siège social : 55, rue Court, Granby (Québec)  
Adresse postale : C.P. 9000, Granby (Québec) J2G 9H7

Le 12 mars 2018

**OBJET : Avis aux parents – Suivis à la consultation en vue du réaménagement des secteurs scolaires des écoles primaires et secondaires de Granby et St-Alphonse de Granby**

Madame,  
Monsieur,

Tel que le prévoit le processus de consultation, les membres du Conseil des commissaires procèdent présentement à l'analyse des propositions en vue du réaménagement des secteurs scolaires puisque l'adoption du projet officiel des secteurs scolaires se fera lors de la prochaine réunion du Conseil, soit le 27 mars prochain.

À la lumière des commentaires émis lors de l'assemblée publique de consultation qui a eu lieu le 13 février dernier ainsi que des mémoires déposés, nous croyons qu'un complément d'information peut contribuer à répondre à vos questions et donner des explications sur les enjeux qui doivent être considérés dans l'analyse réalisée par les commissaires.

Voici donc une synthèse des différentes questions soulevées :

***Pourquoi choisir de faire une révision des secteurs scolaires ?***

Chaque année, une analyse des places disponibles pour les élèves dans les écoles est faite en considérant notamment les mouvements des élèves dans une région suite à des développements domiciliaires. On y croise également les projections de la clientèle du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES), pour une période de 5 ans, établies à partir des détenteurs de carte d'assurance-maladie, ainsi que les données provenant du logiciel Géobus directement reliées à Adresse-Québec. En respectant la convention collective des enseignants qui précise le nombre d'élèves par classe, si nous constatons que le nombre d'élèves recensé dépasse la capacité d'accueil dans les classes de certaines écoles et occasionnerait un nombre de transferts d'élèves élevé (art. 9 de la *PO-05 – Politique relative aux règles et critères d'inscription et des transferts des élèves*), le service de l'organisation scolaire suggère au Conseil de faire une révision de secteurs. En fonction des motifs exposés, le Conseil annonce par une résolution, son intention d'aller de l'avant avec une révision de secteurs. Par la suite, il adopte un projet de réaménagement des secteurs déclenchant ainsi le processus de consultation.

***Pourquoi ne pas construire une nouvelle école ?***

Cette décision relève directement du MÉES. Les critères d'obtention d'une nouvelle école sont notamment le besoin d'au moins 125 places qui ne peuvent pas être comblées dans une autre école (primaire ou secondaire) dans un rayon de 20 km. Or, dans le contexte actuel, pendant que plusieurs écoles enregistrent une hausse de leur clientèle, d'autres, situées dans un rayon de moins de 20 km verront leur nombre d'élèves décliner. Malgré tout, la commission scolaire renouvelle depuis 3 ans une demande auprès du MÉES pour obtenir le financement d'une nouvelle construction dans la municipalité du Canton de Shefford. Advenant que le MÉES accepte cette demande, il faudra entreprendre une nouvelle révision des secteurs scolaires afin de déterminer la délimitation du secteur de cette nouvelle école.

***Pourquoi ne pas transférer les nouveaux arrivants, les volontaires, des groupes spécifiques ou des quartiers entiers ?***

Le projet de réaménagement des secteurs a été proposé en considérant les adresses de résidence. Les autres angles soulevés sont des pistes de solutions qui sont évaluées par le Conseil des commissaires.

***Pourquoi proposer un transfert vers une école plutôt qu'une autre ?***

Le réaménagement des secteurs est proposé en tentant de répartir la clientèle tout en minimisant les déplacements. Le choix d'une école pour les parents demeure possible par le biais de la *Loi sur l'instruction publique* et en vertu de notre politique *PO-05 – Politique relative aux règles et critères d'inscription et des transferts des élèves*. Toutefois, ce choix ne s'applique que pour une année scolaire à la fois. Les autres impacts, tels que financiers et sur la communauté, sont des éléments pris en compte lors de l'analyse faite par les commissaires.

***Est-il possible de considérer certains accommodements pour des élèves ?***

La direction générale a déjà annoncé que certains élèves (de 5<sup>e</sup> année en 2018-2019), déplacés en 2014 lors du réaménagement des secteurs (écoles Saint-André et du Phénix), pourront demeurer à leur école et y faire leur 6<sup>e</sup> année, si les parents le désirent. Par ailleurs, si la capacité d'accueil le permet, les élèves de Passe-Partout pourront s'inscrire dans leur nouvelle école dès l'année 2018-2019. Les demandes de droit acquis, de clauses d'antériorité pour d'autres élèves et d'accommodement pour des programmes particuliers font partie des éléments qui sont évalués par le Conseil des commissaires lors de l'analyse.

En plus des préoccupations énoncées précédemment, la commission scolaire est sensible aux demandes de suivis à l'égard des enjeux liés aux modalités d'application des programmes d'une école à l'autre, des besoins de soutien aux élèves transférés dans leur nouvelle école, ainsi qu'à leurs parents, et de la transmission efficace et complète des dossiers des élèves. Elle s'assurera de faire les démarches concrètes appropriées afin de soutenir en ce sens l'ensemble des élèves, des parents et des intervenants concernés.

Finalement, la commission scolaire prend bonne note des commentaires à l'égard de la communication faite aux parents. Cette lettre est envoyée par l'administration des écoles à l'ensemble des parents des écoles primaires et secondaires des secteurs concernés par les changements, aux Conseils d'établissement des écoles, au Comité de parents, au Comité consultatif de transport et au Comité CSEHDAA. Cette lettre sera également déposée sur le site Web de la commission scolaire, sous l'onglet *Commission scolaire*, section *Consultation*. De plus, pour votre information, vous trouverez en pièce jointe, la synthèse de la séance publique de consultation du 13 février 2018.

Veillez accepter, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le président,



Paul Sarrazin

Le directeur général,



Eric Racine

PS/ER/pab/ic

p. j. 1



---

## SÉANCE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Révision des secteurs scolaires 2019-2020

*Synthèse de la rencontre du 13 février 2018*

---

### Commissaires présents :

Paul Sarrazin	Président
France Choinière	Vice-présidente

Jeannine Barsalou  
Georgette Beauregard Boivin  
Claude Dubois  
Marc Gagnon  
Pierre Lavoie  
Geneviève Perron

Marie-Josée Cornay	Commissaire-parent au secondaire
Mélanie Huard	Commissaire-parent CCSEHDAA
Suzie Lambert	Commissaire-parent au primaire
Pascal Lavigne	Commissaire-parent

### Commissaires absents :

Marilyne Lafrance  
Danny Lamoureux  
Claude Nadeau  
Marie Claude Noiseux  
Serge Poirier

### Membres de l'administration présents :

Eric Racine	Directeur général
Alain Bachand	Directeur général adjoint
Guy Tardif	Directeur général adjoint, Service des technologies de l'information et de l'organisation scolaire
Me Katherine Plante	Secrétaire générale
Paule-Andrée Bouvier	Directrice, Service des communications et des affaires corporatives
Lise Trottier	Directrice adjointe, Service des technologies de l'information et de l'organisation scolaire

## **1. Ouverture de la séance publique de consultation par le Directeur général, Monsieur Eric Racine**

Monsieur Eric Racine accueille le public à cette séance de consultation. Il souligne la présence de nombreux commissaires et de membres de l'administration. Il explique le déroulement de la séance et le temps octroyé pour chaque allocution.

## **2. Mot du Président de la Commission scolaire, Monsieur Paul Sarrazin**

Monsieur Paul Sarrazin réitère l'importance pour le public de se faire entendre et le sérieux porté aux allocutions.

## **3. Déroulement de la séance par la secrétaire générale, Maître Katherine Plante**

Ce point est traité en même temps que le point 1.

## **4. AUDITIONS**

### **4.1 Droits de parole (comités / conseils d'établissements / municipalités)**

#### **1) Madame Marie-Claude Gauthier, présidente, Comité de parents**

Madame Gauthier souligne les différences entre les enseignements en écriture des écoles. Elle demande un droit acquis pour les élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année afin de pallier aux difficultés concernant le changement d'école en fin de parcours. Elle questionne à savoir si la Commission scolaire analysera l'impact futur des transferts sur les élèves et leur développement. Elle souligne l'importance des visites d'école au préalable pour que les enfants se familiarisent avec leur nouveau milieu. Elle répète que la communication de la Commission scolaire est désuète. Elle souligne que l'envoi d'un courriel particulier aux parents visés aurait été grandement apprécié.

#### **2) Comité consultatif des services EHDAA – Monsieur Simon Filion**

Monsieur Filion émet les recommandations du CCSEHDAA :

- 1) Que les communications soient faites d'une manière claire, précise et complète;
- 2) Que toutes les classes d'adaptation scolaire soient maintenues dans les mêmes écoles;
- 3) Que les élèves faisant l'objet d'une codification ministérielle ou ayant un plan d'intervention demeurent dans la même école, ou qu'à tout le moins, il y ait une passation efficace et complète du dossier;
- 4) Qu'une visite préalable des lieux soit faite systématiquement pour que les élèves et leurs parents puissent se familiariser avec la nouvelle école.

#### **3) Monsieur Ghislain Morin, président, CÉ école Saint-André**

Monsieur Morin souligne que 450 élèves seront déplacés, dont une partie importante à l'école Saint-André. Il mentionne qu'un sondage effectué auprès des parents de l'école indique que 95 % d'entre eux souhaitent que leur enfant demeure à l'école Saint-André. Il demande à ce que ce soit uniquement les nouveaux arrivants qui fassent l'objet d'un transfert. Il souligne que les élèves ayant déjà été transférés par le passé de même que les élèves ayant des besoins particuliers ne souhaitent pas changer d'école. Il mentionne qu'il

est facile d'organiser le transport scolaire. Il indique que le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur (MÉES) prône la stabilité. Il questionne à savoir pour quelles raisons la Commission scolaire ne respecte pas ce principe. Il souligne le dynamisme du service de garde de l'école Saint-André. Il souligne enfin que le devoir de la Commission scolaire est de s'assurer qu'aucun élève ne soit affecté.

Monsieur Steve Pelletier prend également la parole. Il souligne les critères mentionnés sur le site web de la Commission scolaire. Il traite des capacités d'accueil des écoles Saint-André et de l'Étincelle. Il indique l'importance de minimiser le nombre d'élèves déplacé. Il souligne l'augmentation des frais de transport scolaire. Il revient sur le transfert des élèves de l'école Ste-Cécile vers l'école Saint-André.

4) Madame Gina Minier, présidente, CÉ école de l'Assomption

Madame Minier traite des propositions du CÉ :

- 1) Que les élèves ayant déjà été transférés puissent demeurer dans la même école;
- 2) Que le secteur de la rue Cowie/Grande Ligne demeure dans le secteur de Granby;
- 3) Que tous les enfants d'une même famille demeurent dans une école de la même ville;
- 4) Que les parents du secteur Cowie/Grande Ligne ait le choix d'envoyer leur enfant soit à Granby, soit à St-Alphonse-de-Granby.

5) Madame Josée Séguin, représentante, CÉ école du Phénix

Madame Séguin souhaiterait avoir accès aux critères entourant la révision des secteurs scolaires. Selon elle, le fait que le secteur ouest soit retranché aura un impact sur l'identité sociale de l'école. Elle souligne la forte clientèle issue de l'immigration. Elle revient sur les nombreux changements vécus à l'école, notamment le mouvement répété de directions. Elle souligne les anciennes révisions des secteurs scolaires, notamment en 2014. Elle traite du rapport du Conseil supérieur de l'éducation quant à l'égalité de chance en éducation.

6) Madame Marie-Claude Devost Roy, présidente, CÉ école Saint-Bernard

Madame Devost Roy présente la position des parents de l'école St-Bernard, notamment le niveau de satisfaction et d'attachement des familles envers l'école. Elle souligne qu'un quartier sera scindé en deux au détriment de la bonne entente des familles de ce secteur. Elle demande l'application de la clause Grand-père. Elle mentionne que les nouveaux résidents des développements des terres Miner devraient être affectés vers l'école Sainte-Famille. Elle demande à ce que les enfants qui fréquenteront le programme Passe-Partout en 2018-2019 soient pris en charge déjà par leur école d'accueil. Elle met en doute l'efficacité à long terme de la révision des secteurs scolaires en égard aux prévisions démographiques du ministère.

7) Monsieur André Godard, président, CÉ école de la Haute-Ville

Monsieur Godard indique qu'un mémoire sera transmis.

8) Monsieur Happi Keundjeu, conseiller, municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

Monsieur Keundjeu fait la lecture du mémoire de la municipalité de St-Alphonse-de-Granby. Il souligne un regroupement domiciliaire en émergence près de l'école de la Moisson-d'Or. Il indique que le conseil municipal a foi dans le processus de consultation et en sa valeur. Il mentionne que l'analyse doit en tout temps tenir compte de la qualité de l'enseignement et la qualité de vie communautaire et sociale des enfants. Il indique que la Commission scolaire doit faire une étude plus judicieuse de la situation et des prévisions démographiques.

#### 4.2 Droits de parole (organismes / groupes)

1) Madame Evelyne Lebeau, parent fondateur du projet *École publique alternative de Granby*

Madame Lebeau indique que le projet d'école publique alternative entraînerait le déplacement volontaire de 150 élèves. Elle souligne avoir cumulé 162 signatures de personnes appuyant leur projet, en quelques jours.

2) Madame Magalie Laplante, membre du groupe *Vision 2019*, école de la Haute-Ville

Madame Laplante expose l'opinion des membres du personnel enseignant de l'école de la Haute-Ville. Elle souligne le sentiment d'appartenance des élèves à leur école. Elle indique que le découpage aura un impact sur les programmes Option +. Elle demande l'ajout de secteurs scolaires au bassin de l'école, notamment le secteur de l'école Saint-Bernard.

#### 4.3 Droits de parole (individus)

##### Secteur – école Saint-Bernard

1) Monsieur Patrice Marchand

Monsieur Marchand souligne que la révision des secteurs scolaires a suscité des réactions émotives chez les parents. Il indique le taux de natalité dans la ville de Granby et la croissance variable d'un secteur à l'autre due à la mobilité des citoyens. Il traite de la rue de l'Échinacée et du nombre de maisons actuellement en vente, ce qui modifiera les prévisions démographiques. Il demande que la Commission scolaire fasse appel à des firmes statistiques externes.

2) Madame Marie-Pierre Nadeau

Madame Nadeau mentionne avoir déménagé au Québec il y a 2 ans et souligne que son enfant devra encore être déraciné, alors qu'il vient tout juste de bâtir son réseau social. Elle indique que la stabilité est primordiale. Elle demande l'application de la clause Grand-Père.

3) Monsieur Félix Loranger

Monsieur Loranger souligne que certains nouveaux développements résidentiels, notamment sur la rue de l'Anémone et dans le quartier de l'Iris, ne figurent pas sur les cartes utilisées dans le redécoupage. Il demande que l'année de construction des domiciles soit prise en compte.

4) Madame Amélie Plourde

Madame Plourde souhaite que ses enfants demeurent à la même école et demande de donner un droit acquis aux enfants.

5) Madame Jo-Anne Labrecque

Madame Labrecque se désolé qu'un même quartier soit scindé et souligne l'impact sur les amitiés développées par les enfants qui habitent à proximité.

##### Secteur – école Eurêka

6) Madame Chantal Viau

Madame Viau est absente.

7) Madame Jo-Annie Marcotte

Madame Marcotte indique que le choix de sa résidence a été fait en fonction de l'école du secteur. Elle mentionne que la construction d'une école à Shefford pourrait soulager les écoles de Granby. Elle souligne l'impact d'un changement, tel un transfert d'école, pour les enfants et leurs parents.

Secteur – école Ave Maria

8) Madame Geneviève Gauvin

Madame Gauvin questionne quant à la construction éventuelle d'une école à Shefford. Elle mentionne le sentiment d'appartenance développé par les enfants envers leur école. Elle indique que plusieurs enfants qui seront transférés sont actuellement des élèves « marcheurs » et peuvent ainsi revenir dîner à la maison. Un transfert impliquera des coûts en surveillance du midi pour les parents. Elle souligne le programme d'anglais intensif de l'école Ave Maria et les activités éducatives multiniveaux. Elle suggère de déplacer la classe spéciale DGA et la classe d'accueil vers l'école Assomption.

Secteur – école Saint-André

9) Madame Mélanie Beaudry

Madame Beaudry indique que son enfant a déjà été transféré en 2014. Elle relate son expérience personnelle. Elle souligne l'importance de la stabilité dans l'apprentissage. Elle mentionne que son quartier est vieillissant. Ainsi, peu d'enfants sont visés et il serait possible qu'ils demeurent à l'école Saint-André. Elle demande que ses enfants puissent terminer leur parcours sans être transférés.

10) Madame Elaine Cyr

Madame Cyr indique que le bien-être des enfants est au cœur des démarches effectuées par les parents. Elle s'interroge quant à la possibilité pour les enfants de 3<sup>e</sup> année et plus de demeurer à la même école, de même que la possibilité de garder unifié un même quartier.

11) Monsieur Steve Pelletier

Monsieur Pelletier fait la lecture de l'encadrement Procédure de modification des secteurs scolaires (AE-07) de la Commission scolaire. Il déplore le manque de communication. Il demande à ce que chaque parent visé soit informé personnellement.

Secteur – école de l'Assomption

12) Madame Mélissa Lapierre

Madame Lapierre souligne que la révision des secteurs implique le changement de municipalités, de l'école de l'Assomption à Granby vers l'école de la Moisson-d'Or à St-Alphonse-de-Granby. Elle déplore aussi le manque de communication.

13) Madame Julie Cyr

Madame Cyr souligne le changement de municipalité, de l'école de l'Assomption à Granby vers l'école de la Moisson-d'Or à St-Alphonse-de-Granby. Elle mentionne son affection pour l'école de l'Assomption. Elle indique que ses enfants fréquentent les services de la Ville de Granby, notamment les terrains de jeux et la piscine municipale, ville à laquelle ils payent des taxes municipales.

Autres intervenants

14) Madame Anick Robillard, technicienne en travail social, CRIF

Madame Robillard est entendue avec le groupe de l'école Saint-André.

Madame Robillard traite de décrochage scolaire et indique que le sentiment d'appartenance influe énormément à contrer le décrochage.

**5. Mot de la fin par le Directeur général, Monsieur Eric Racine**

Monsieur Eric Racine réitère que les commentaires soumis ont tous été pris en note et que chaque mémoire sera lu et considéré.

Il revient sur les prévisions démographiques du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur (MÉES) et indique que celles-ci sont basées sur le taux de natalité des régions. Il ajoute que les nouvelles constructions sont considérées dans la mesure du possible, mais que le nombre d'enfants à accueillir est variable et impossible à déterminer à priori.

**6. Levée de la séance**

La séance se termine à 21 h 11.

KP/jd

Me Katherine Plante  
Secrétaire générale